

Rapport de la première réunion de la  
Commission pour la Conservation de la  
Faune et la Flore Marines de l'Antarctique  
(Hobart, Australie 25 mai - 11 juin 1982)

Note: Les Documents officiels de la Commission pour la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique sont produits dans les quatre langues officielles de la Commission: Anglais, Français, Russe et Espagnol. Des copies de documents dans ces langues peuvent être obtenues auprès du Secrétariat en écrivant à:

The Executive Secretary,  
Commission for the Conservation of Antarctic  
Marine Living Resources,  
25 Old Wharf,  
HOBART, Tasmania. 7000 Australia.

END OF PAGE  
MARINE 1982

LAST LINE



L'original de ce Rapport a été signé et  
autorisé par le Président le 24 septembre 1982.

## Ouverture de la Réunion

La première réunion de la Commission pour la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique s'est tenue dans la Maison du Parlement, à Hobart. Elle a commencé à 10 h le mardi 25 mai 1982. L'Australie, en tant que pays hôte, présidait. Le Dr J.L. Farrands, chef de la Délégation Australienne, a exercé les fonctions de Président temporaire.

2. Les représentants des quinze signataires originaux de la Convention sur la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique et la Communauté Economique Européenne ont participé à la réunion. L'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, la Commission Internationale Baleinière, la Commission Océanographique Inter-Gouvernementale, et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources ont assisté à la réunion en qualité d'observateurs. Une liste des participants figure en Annexe A.

3. Au cours de la séance d'ouverture, qui était ouverte au public et à la presse, l'Honorable Michael Hodgman, Membre du Parlement, Ministre à l'Industrie et au Commerce, a prononcé une allocution, au nom du Gouvernement Australien.

4. M. Hodgman a souhaité la bienvenue aux délégations et dit que la réunion marquait le début de la réalisation pratique du régime de conservation unique matérialisé dans la Convention. Le texte de son discours figure en Annexe B.

## Membres de la Commission

5. Le représentant de l'Australie a informé la réunion que les membres de la Commission étaient les suivants:

Australie

Chili

Communauté Economique Européenne

République Démocratique d'Allemagne

Allemagne, République Fédérale d'

Japon

Nouvelle Zélande

Afrique du Sud  
Union des Républiques Socialistes Soviétiques  
Royaume-Uni  
Etats- Unis

6. Le représentant de l'Australie a ajouté que les Gouvernements de l'Argentine et de la France avaient tous deux ratifié la Convention sur la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique. L'instrument de ratification du Gouvernement de l'Argentine a été déposé le 28 mai 1982.

7. Il y a eu accord sur le fait qu'il serait approprié pour tous les signataires qui ne sont pas encore membres de la Commission de participer pleinement à toutes les négociations et discussions.

8. Certaines délégations ont soulevé des questions portant sur l'accession de la Communauté Economique Européenne et sur sa qualité de membre de la Commission.

9. Le représentant de l'Australie a déclaré que le Gouvernement Dépositaire considérait que la Communauté Economique Européenne avait rempli les conditions pour accéder à, et devenir membre de, la Commission, conformément aux arrangements convenus lors de la Conférence Diplomatique de Canberra en mai 1980.

10. La majorité des délégations ont approuvé cette interprétation. Certaines délégations, néanmoins, l'ont rejetée. Conséquemment, des consultations se sont tenues sur ce sujet.

11. En conclusion, la réunion est convenue du fait que la Communauté Economique Européenne avait rempli les conditions prévues par la Convention pour devenir membre de la Commission et que celle-ci était donc un membre de la Commission.

#### Election du Secrétaire Général

12. Dr Darry Powell, un fonctionnaire du Gouvernement Australien qui était responsable de l'organisation de la réunion, a été élu Secrétaire Général de la réunion.

## Règlement Intérieur de la Commission

13. La Commission a examiné et adopté son Règlement Intérieur.

14. Les délégations ont examiné les projets de règlement soumis par les délégations de l'Australie et de l'U.R.S.S., ainsi que les amendements soumis par d'autres délégations. Il y a eu de longs débats sur les projets de règlements portant sur les quora et les observateurs aux réunions de la Commission. Les membres de la Commission ont débattu sur le bien fondé d'inclure une disposition sur un quorum pour la prise de décision ainsi qu'un quorum pour une séance. Du fait qu'il n'y a pas eu de consensus quant aux exigences de la Commission en la matière, il a été décidé de supprimer toute disposition pour des quora dans le projet de Règlement Intérieur et de débattre la question au cours d'une réunion future si nécessaire. Les membres sont convenus que, en pratique, il était probable que tous les membres de la Commission assisteraient à toutes les réunions de la Commission. En cas d'absence de l'un des membres de la Commission d'une réunion, ce membre pourrait être consulté sur des questions devant être examinées à cette réunion.

15. La question des observateurs et de la nature de leur participation aux réunions de la Commission a été longuement débattue. Des Règles ont été adoptées par la Commission sur les invitations d'observateurs aux réunions, leur présence aux séances de la réunion, leur participation aux débats et la distribution de documents soumis par eux à la réunion.

16. Certaines délégations ont exprimé leur déception quant aux dispositions concernant les observateurs et ont déclaré qu'ils avaient adhéré au consensus à condition qu'une fois invités à une réunion il serait présumé que les observateurs pourraient assister aux séances. D'autres délégations ont dit que, même si les dispositions étaient à leur avis trop limitatives, elles présument que les membres de la Commission exerceraient les pouvoirs leur étant attribués par celles-ci d'une façon responsable. Certaines délégations ont néanmoins trouvé ces dispositions satisfaisantes. Il y a eu compréhension générale sur le fait que les membres de la Commission veilleraient à ce que le règlement intérieur soit appliqué raisonnablement, et que, dans la mesure du possible, les observateurs seraient avisés à l'avance des séances auxquelles ils ne pourraient pas assister.

### Adoption de l'Ordre du Jour

17. L'Ordre du Jour (Annexe C) a été adopté par la Réunion et les points 7, 8, 9, 11, 12 et 13 ont été soumis pour examen à un groupe de travail non officiel sur l'administration et la finance.

### Election des Président et Vice-Président

18. Aux termes du paragraphe 4 de l'Article XIII de la Convention, la Commission a élu parmi ses membres l'Australie pour être son Président et le Japon pour être son Vice-Président. En arrivant à ces décisions, la Commission a remarqué l'exceptionnelle contribution faite par l'Australie pour l'entrée en vigueur de la Convention, le fait que l'Australie a agi en tant que gouvernement hôte de la première Réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique en 1961, et le précédent fourni par d'autres organisations internationales dans lesquelles la première présidence a été accordée au gouvernement hôte.

19. La délégation australienne a accepté la Présidence au nom du gouvernement de l'Australie et le chef de la délégation australienne, Dr J.L. Farrands, a conservé son poste de Président.

20. Considérant l'élection du Président de la Commission à l'avenir, la Commission a remarqué les avantages que comporterait un arrangement qui garantirait une élection automatique de tous les membres de la Commission à cette fonction. En conséquence il a été décidé que, après le mandat australien, les présidents seraient successivement chacun des membres de la Commission dans l'ordre de leurs noms rangés alphabétiquement en langue anglaise.

21. En outre, la Commission est convenue que, autant que faire se peut dans les limites de la disposition prévoyant des mandats alternés dans le paragraphe 4 de l'Article XIII, l'élection au poste de Président d'un membre de la Commission non engagé dans des activités de recherche ou de capture, serait équilibrée par l'élection à la Vice-Présidence d'un membre de la Commission engagé dans de telles activités.

### Administration et Finance

22. La Commission, remarquant le rôle important qui avait été joué

FR 7

dans son travail par un groupe non officiel traitant de questions administratives et financières, a décidé d'établir un Comité Permanent sur l'Administration et la Finance lors de sa prochaine réunion, son mandat devant être décidé à cette occasion et son premier Président être un représentant de l'un des pays Latins, membre de la Commission.

#### Règlement Financier

23. La Commission a adopté son Règlement Financier. En ce qui concerne les contributions des membres, la Commission est convenue que, alors que 150 jours à partir du début de l'année financière devraient être accordés pour le paiement, les membres tenant compte de leurs propres planifications budgétaires respectives, effectueraient toutefois leurs paiements aussitôt que possible après le début de l'année financière.

#### Statut du Personnel

24. La Commission a adopté son Statut du Personnel.

25. Il y a eu discussion sur le projet de disposition concernant la délégation de l'autorité par le Secrétaire Exécutif. Il a été souligné que le Règlement Financier prévoit la délégation de l'autorité en matière financière, et qu'il n'y aurait donc aucun besoin spécifique de prévoir des délégations à l'égard d'autres questions. La Commission est convenue de supprimer le projet de disposition, à condition que la carence de disposition spécifique concernant la délégation dans le Statut du Personnel ne vienne pas limiter le Secrétaire Exécutif dans les activités journalières du Secrétariat.

#### Modalités de Nomination du Secrétaire Exécutif

26. La Commission a noté que l'Article XVII exige qu'un Secrétaire Exécutif soit nommé pour servir la Commission et le Comité Scientifique conformément à des procédures et selon des modalités que la Commission peut déterminer. Elle a décidé que la nomination du Secrétaire Exécutif serait proposée selon les modalités suivantes qui sont sujettes aux clauses de la Convention pour la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique et du Statut du Personnel adopté par la Commission applicable à la catégorie cadres des membres du personnel, ou comme autrement spécifiquement prévu dans le Statut à l'égard du poste de Secrétaire Exécutif:

- (a) que sur acceptation de la nomination la personne sélectionnée s'engage à s'acquitter de ses fonctions loyalement, à se conduire avec les objectifs de la Convention et les intérêts de la Commission présents à l'esprit et déclare par écrit qu'elle a pris connaissance des conditions décrites dans le Statut du Personnel et les accepte;
- (b) que l'offre de nomination est sujette à la présentation au Président, d'un certificat médical satisfaisant conformément à la Règle 6.4 du Statut du Personnel;
- (c) que la fonction du Secrétaire Exécutif est de servir, la Commission et le Comité Scientifique, nommer, diriger et superviser le personnel que la Commission peut autoriser pour le Secrétariat et, à part cela, promouvoir les objectifs de la Convention sur la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique et les intérêts de la Commission établie aux termes de celle-ci;
- (d) que la nomination prend effet aussitôt que possible, à une date à notifier aux Membres de la Commission par le Président de la Commission;
- (e) que le mandat du Secrétaire Exécutif est de quatre ans, et renouvelable;
- (f) que le préavis requis, qui lui est donné par la Commission afin de mettre fin à sa nomination, est de trois mois et lui est donné par écrit;
- (g) que la nomination est dans la catégorie cadres, et qu'aux fins de détermination de son traitement, elle est jugée être à un rang équivalent à celui d'un membre du personnel du Secrétariat de l'Organisation des Nations-Unies basé en Australie, classé D-1, échelon 1, et que le barème d'augmentations lui est accessible dans la limite du traitement maximal pouvant être atteint au niveau D-1;

- (h) que la nomination comporte les indemnités normalement accessibles à une personne de rang équivalent au rang D-1, basée en Australie, sous réserve de tout ajustement nécessaire provenant du Statut du Personnel et de son actuel lieu de résidence;
- (i) qu'il peut être mis fin à sa nomination uniquement à la suite d'une décision de la Commission prise conformément au Règlement Intérieur.

27. La Commission a décidé de proposer la nomination de Secrétaire Exécutif à Dr Darry Powell selon les modalités précisées ci-dessus.

28. Dr Powell a accepté les présentes modalités de nomination, s'est engagé et a soumis une déclaration par écrit à la Commission, conformément à la condition (a) ci-dessus, et il s'est engagé à fournir un certificat médical au Président, comme prévu dans la condition (b) ci-dessus.

29. Sous réserve que le Président ait été satisfait en ce qui concerne la santé de Dr Powell, la Commission a nommé Dr Powell au poste de Secrétaire Exécutif.

30. Il a été convenu qu'il devrait y avoir un système de sélection compétitive pour les futures nominations de Secrétaire Exécutif. L'établissement d'un tel mécanisme sera considéré à la prochaine réunion de la Commission.

#### Autorisation d'Etablissement du Personnel Initial du Secrétariat

31. La Commission est convenue que l'établissement du personnel initial du Secrétariat comprend:

Secrétaire Exécutif  
Chargé des Affaires Scientifiques  
Directeur des Données  
Fonctionnaire des Finances et de l'Administration  
Secrétaire Steno.

Elle a approuvé les descriptifs de poste convenus pour le Chargé d'Affaires Scientifiques, le Directeur des Données et le Fonctionnaire de l'Administration et des Finances.

32. La Commission endosse la position que le Secrétaire Exécutif, lorsqu'il nomme son personnel, doit s'efforcer de garantir que le personnel présente les qualifications professionnelles les plus hautes, y compris connaissance et expérience dans les questions de pêche, et capacités dans les langues officielles de la Commission.

33. Le besoin d'assistance supplémentaire en matière de dactylographie et de travail de bureau en 1983 a été approuvé et des dispositions ont été prises dans le Budget pour l'emploi d'une secrétaire sténo supplémentaire si et quand le besoin s'en fera sentir.

#### Adoption des Budgets pour 1982 et 1983

34. La Commission a adopté, par consensus, ses budgets pour 1982 et 1983. Ceux-ci sont en Annexe D.

35. En ce qui concerne l'article 7 (Informatique), la Commission en convenant de l'achat d'un certain équipement informatique est également convenue que le budget pour 1984 qui doit être adopté par la Commission lors de sa prochaine réunion, doit inclure des fonds pour l'équipement supplémentaire suivant:

- . achat et installation d'un lecteur de cartes et d'une imprimerie ligne par ligne;
- . achat et installation d'un terminal interactif supplémentaire;
- . achat d'un perforateur de cartes.

Le budget doit également inclure des montants pour la couverture des frais de logiciel ainsi que la location de l'ordinateur central et son entretien.

36. La Commission a requis du Secrétaire Exécutif qu'il fasse tous les efforts nécessaires en vue de réduire les dépenses du Secrétariat d'une façon compatible avec son efficacité. Elle a aussi requis qu'il présente à la prochaine réunion de la Commission un rapport sur les dépenses encourues et prévues pour l'année financière 1983 afin d'aider la Commission à formuler son budget pour l'année suivante. La Commission a remarqué à cet égard que les fonds non dépensés en 1983 seraient, aux termes de la Règle Financière 6.1(c), utilisés pour défalquer les contributions des membres pour 1984.

### Nomination des Commissions aux Comptes

37. La Commission a accepté l'offre faite par le représentant australien concernant les services du Contrôleur Général du Commonwealth, qui pourrait être représenté par le Chef Contrôleur (Commonwealth) à Hobart.

### Accord de Siège Social entre la Commission et l'Australie

38. La Commission a débattu du projet d'Accord de Siège Social soumis par la délégation australienne. Aucun consensus n'a été atteint sur les termes d'un Accord de Siège Social complet. La Commission a approuvé le texte d'un projet d'Accord Intérimaire, concernant certains privilèges et immunités, devant être conclu entre elle-même et le Gouvernement Australien. La Commission a décidé que cet Accord Intérimaire doit se faire sans porter préjudice aux positions des membres de la Commission à l'égard de la future négociation d'un Accord de Siège Social complet, et ne doit pas être considéré comme un précédent. La Commission est convenue que tous les efforts doivent être faits en vue de conclure un accord complet aussitôt que possible.

39. En attendant la conclusion d'un Accord de Siège Social complet, le Gouvernement de l'Australie accorde aux représentants des Parties Contractantes à, et signataires de, la Convention qui sont présents aux réunions de la Commission les privilèges, immunités et avantages habituels conformément au droit et à l'usage international.

40. Le Gouvernement de l'Australie fera de son mieux pour accorder les privilèges, immunités et avantages au personnel de la Commission nécessaires à son bon fonctionnement.

41. La Commission a autorisé le Secrétaire Exécutif à signer l'Accord Intérimaire en son nom.

### Propositions à inclure dans le Programme de Travail du Comité Scientifique

42. Aucune proposition spécifique n'a été rapportée au Comité Scientifique.

Etude des Articles XX et XXIII de la Convention AMLR

43. Les délégués ont mis en évidence l'importance de l'Article XX concernant la provision de données et des indications ont été fournies sur le type de données qui devraient être à la disposition de la Commission, une fois son siège établi.

44. En ce qui concerne l'Article XXIII la Commission est convenue que le Secrétaire Exécutif explore la possibilité et la nature des relations de travail avec les organisations mentionnées à l'Article XXIII, et prépare un rapport pour la Commission.

Autres Affaires

Le Comité Scientifique

45. Le Président du Comité Scientifique, Dr Sahrhage, a présenté oralement à la Commission les résultats de la première réunion du Comité Scientifique. Il a été convenu que le rapport écrit et ses annexes concernant des discussions non-officielles ayant eu lieu entre les membres du Comité Scientifique sera distribué aux membres de la Commission.

46. La réunion du Comité Scientifique a été conduite suivant le Règlement Intérieur provisoire. Le Président de la Commission a été prié de coordonner les consultations entre les séances pour obtenir un accord sur le Règlement Intérieur du Comité Scientifique avant sa prochaine réunion.

Personnel intérimaire et Fonds initial du Secrétariat

47. De façon à faciliter le fonctionnement du Secrétariat avant que le personnel permanent ne prenne ses fonctions, l'Australie a offert de fournir, sur la base d'un remboursement, une aide en personnel au Secrétaire Exécutif. L'Australie a offert les services de deux fonctionnaires de la Fonction Publique Australienne pour une période pouvant aller jusqu'à six mois dans chaque cas. Les traitements et coûts similaires directs seraient remboursés par la Commission avant la fin de juin 1983.

48. L'Australie a également offert de fournir des fonds afin de permettre au Secrétariat de commencer ses opérations et de fonctionner pendant la

FR 13  
3

période précédant la réception des contributions des États-membres. Le chiffre proposé était égal au montant total du budget pour 1982, à rembourser avant la fin du mois de juin 1983.

La Commission a accepté les deux offres australiennes.

#### Prochaine Réunion de la Commission

49. La Commission a examiné les dates qui pourraient convenir à la prochaine réunion et elle a remarqué qu'il y avait avantage à tenir les réunions le plus près possibles du début de l'année financière. On a demandé au Secrétaire Exécutif de consulter les membres, aussitôt que possible après la mise en place du Secrétariat à Hobart, afin d'établir les dates de la prochaine réunion de la Commission et du Comité Scientifique. Il lui a été aussi demandé de tenir compte du fait que certains représentants assisteraient à d'autres réunions concernant l'Antarctique au cours de la deuxième moitié de 1983.

50. La Commission est convenue que l'organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, la Commission Internationale Baleinière, la Commission Océanographique Inter-gouvernementale, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources, le Comité Scientifique pour la Recherche en Antarctique et le Comité Scientifique pour la Recherche Océanographique seront invités à assister à la prochaine réunion en qualité d'observateurs.

LIST OF PARTICIPANTS

ARGENTINA

Representative

His Excellency Ambassador Juan Carlos BELTRAMINO  
Ministry of Foreign Affairs and Worship  
Buenos Aires

Mr Joaquin Daniel OTERO (h.)  
Antarctic and Malvinas Directorate  
Ministry of Foreign Affairs and Worship  
Buenos Aires

Mr Alberto Raul Francisco ZELAYA  
Antarctic and Malvinas Directorate  
Ministry of Foreign Affairs and Worship  
Buenos Aires

Advisers

Captain (RE) Oscar Alberto CASELLAS  
Secretariat of Maritime Interests  
Ministry of the Economy  
Buenos Aires

Dr Aldo TOMO  
Chief, Biological Sciences Department  
Argentine Antarctic Institute  
Buenos Aires

Secretary

Miss Celia Margarita CHACON  
Antarctic and Malvinas Directorate  
Ministry of Foreign Affairs and Worship  
Buenos Aires

AUSTRALIA

Representative

Dr J. L. FARRANDS  
Special Consultant  
Department of Foreign Affairs  
Canberra

Alternate Representatives

Mr R. J. GREET  
Economic Division  
Department of Foreign Affairs  
Canberra

Dr R. G. CHITTLEBOROUGH  
Head, Marine Studies Branch  
Western Australian Department of Conservation and Environment  
Perth  
(Representative to Scientific Committee)

Dr D. DE STOOP  
Assistant Legal Adviser  
Department of Foreign Affairs  
Canberra

Mr K. CREECH  
Acting Assistant Secretary  
Operational Policy Branch  
Department of Science and Technology  
Canberra

Mr R. A. ROWE  
Economic Division  
Department of Foreign Affairs  
Canberra

Mr C. PETERS-SNOW  
Legal and Treaties Division  
Department of Foreign Affairs  
Canberra

Special Advisers

Mr A. J. HARRISON  
Manager, Fisheries and Development Authority  
Government of Tasmania  
Hobart

Dr K. KERRY  
Antarctic Division  
Department of Science and Technology  
Hobart

BELGIUM

Representative

His Excellency Mr A. DOMUS  
Ambassador to Australia  
Canberra

Alternate Representative

Mr H. NOLARD  
Ministry of Foreign Affairs  
Brussels

CHILE

Representative

His Excellency Ambassador Jorge BERGUNO  
Ambassador to UNESCO  
Paris

Alternate Representatives

Mr Patricio RODRIGUEZ  
Ministry of Foreign Affairs  
Santiago de Chile

Mr Alfonso FILIPPI  
Ministry of Fisheries  
Santiago de Chile

Mr Luis GOYCOOLEA  
Counsellor  
Embassy of the Republic of Chile  
Canberra

Mr Hernan RISSO  
Ministry of Foreign Affairs  
Santiago de Chile

Mr A. MAZZEI  
Chilean Antarctic Institute  
Santiago de Chile

Mr Joaquin MONTES  
Ministry of Foreign Affairs  
Santiago de Chile

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY  
Representative  
Mr M. MARCUSSEN  
Chief Adviser  
Commission of the European Communities  
Brussels

Alternate Representatives  
Professor J. H. J. BOURGEOIS  
Legal Adviser  
Commission of the European Communities  
Brussels

Mr L. VAN DEPOELE  
Principal Administrator  
Commission of the European Communities  
Brussels

Advisers

Representatives of the Members of the Council of the  
European Communities

Mr I. HAUSTRATE  
Acting Representative of the Presidency of the Council of the  
European Communities

Mr E. J. ROBERTS  
Counsellor  
Royal Netherlands Embassy  
Canberra

Miss B. SPANGGAARD  
Fisheries Attache  
Danish Permanent Representation to the European Communities  
Brussels

Mr B. SCHLOH  
Legal Adviser  
Council of the European Communities  
Brussels

Mr Erik STEIN  
Principal Administrator  
Council of the European Communities  
Brussels

Secretary  
Miss M. SMIT  
Council of the European Communities  
Brussels

Representative to the Scientific Committee  
Professor Gotthilf HEMPEL  
Head, Alfred Wegener Polar Research Institute  
Bremerhaven

Advisers

Mr Guy DUHAMEL  
Museum d'Histoire Naturelle

Mr Niels DAAN  
Netherlands Institute for Fishery Investigations

FRANCE

Representative

Miss J. COURATIER  
Legal Adviser  
Ministry of External Relations  
Paris

Alternate Representatives

Mr Serge GARACHE  
Ministry of the Sea  
Paris

Mr Jean-Claude HUREAU  
Assistant Director  
Museum of Natural History  
(Representative to Scientific Committee)

Mr Hervé LADSOUS  
Counsellor  
Embassy of France  
Canberra

GERMAN DEMOCRATIC REPUBLIC

Representative

Dr Walter RANKE

Deputy Director for International Relations in Fisheries

Ministry of District Controlled Industry and Foodstuff Industries

Berlin

Alternate Representative

Mr P. KOESTER

Head of Department, Ministry of District Controlled Industry  
and Foodstuff Industries

Berlin

GERMANY, FEDERAL REPUBLIC OF

Representative

Mr H. SCHLAPPER

Federal Ministry of Research and Technology

Bonn

Alternate Representatives

Dr J. ARNOLD

Federal Ministry of Research and Technology

Bonn

Mr J. FRIEDRICH

First Secretary

Embassy of the Federal Republic of Germany

Canberra

Professor Dr D. SAHRHAGE

Federal Research Institute for Fisheries

Hamburg

(Representative to Scientific Committee)

JAPAN

Representative

Mr Tatsuo SAITO  
Councillor, Fishery Agency  
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
Tokyo

Alternate Representatives

Mr Yoshinori MIYAMOTO  
Deputy Director  
Fishery Division  
Ministry of Foreign Affairs  
Tokyo

Mr Masami TAKEMOTO

First Secretary  
Embassy of Japan  
Canberra

Adviser

Mr Shiro YUGE  
Assistant Director, International Division  
Fishery Agency  
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
Tokyo

Experts

Professor Tatsuro MATSUDA  
National Institute of Polar Research  
Tokyo

Dr Keiji NASU

Far Seas Fisheries Research Laboratory  
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
Tokyo

NEW ZEALAND

Representative

Mr Don MacKAY

Assistant Head, Legal Division

Ministry of Foreign Affairs

Wellington

Alternate Representatives

Dr D. ROBERTSON

Fisheries Research Division

Ministry of Agriculture and Fisheries

Wellington

(Representative to Scientific Committee)

Mr Roy FERGUSON

First Secretary

New Zealand High Commission

Canberra

Adviser

Mr G. McMILLAN

Deputy Director-General

Department of Lands and Survey

Wellington

NORWAY

Representative

Mr Per TRESSELT

Minister Plenipotentiary

Special Adviser

Ministry of Foreign Affairs

Oslo

POLAND

Representative

Dr J. BOGUTYN

First Secretary

Embassy of the Polish People's Republic

Canberra

SOUTH AFRICA

Representative

Mr P. D. OELOFSEN

Senior Legal Adviser

Department of Foreign Affairs and Information

Pretoria

Alternate Representative

Mr G. H. STANDER

Director, Sea Fisheries Institute

Department of Agriculture and Fisheries

(Representative to Scientific Committee)

UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS

Representative

Mr Y. PAVLOV

Deputy Head, Second European Department

Ministry of Foreign Affairs

Moscow

Alternate Representatives

Dr V. ZILANOV

Ministry of Fisheries

Moscow

(Representative to Scientific Committee)

Mr V. TROFIMOV  
Legal and Treaty Department  
Ministry of Foreign Affairs  
Moscow

Mr B. GORCHAKOV  
Legal Adviser  
Ministry of Fisheries  
Moscow

Dr V. SHEVCHENKO  
Senior Scientific Officer  
Ministry of Fisheries  
Moscow

UNITED KINGDOM

Representative  
Dr J. HEAP  
Head, Polar Regions Section  
Foreign and Commonwealth Office  
London

Alternate Representatives  
Dr R. LAWS  
British Antarctic Survey  
(Representative to Scientific Committee)

Mr D. EDWARDS  
Legal Counsellor  
Foreign and Commonwealth Office  
London

Dr J. BEDDINGTON  
Director, Marine Affairs  
International Institute for the Environment and Development  
London

UNITED STATES OF AMERICA

Representative

Mr R. Tucker SCULLY

Director, Office of Oceans and Polar Affairs

Department of State

Washington

Alternate Representatives

Mr Robert HOFMAN

Senior Scientific Adviser

Marine Mammal Commission

Washington

Miss Mary M. McLEOD

Office of the Legal Adviser

Department of State

Washington

Mr Alan RYAN

Office of International Fisheries Affairs

National Oceanic and Atmospheric Administration

Washington

Dr Frank WILLIAMSON

Chief Scientist, Division of Polar Programs

National Science Foundation

Washington

Mr Ken SHERMAN

Chief, Narragansett Laboratory

National Marine Fisheries Service

National Oceanic and Atmospheric Administration

U.S. Department of Commerce

Adviser

Mr William Y. BROWN  
Environmental Defense Fund  
Washington

Secretary

Mrs Donna McGOVERN  
Embassy of the United States of America  
Canberra

OBSERVERS FROM INTERNATIONAL ORGANISATIONS

FOOD AND AGRICULTURE ORGANISATION (FAO)

Mr Michel SAVINI  
Department of Fisheries  
Rome

Mr John GULLAND

Chief, Marine Resources Service  
Department of Fisheries  
Rome

INTERNATIONAL OCEANOGRAPHIC COMMISSION (IOC)

Dr J. Robin HARGER  
Assistant Secretary  
UNESCO Regional Office for Science and Technology  
Jakarta

INTERNATIONAL UNION FOR THE CONSERVATION OF NATURE AND

NATURAL RESOURCES (IUCN)

Mr Graeme CAUGHLEY  
CSIRO Division of Wildlife Research  
Canberra

INTERNATIONAL WHALING COMMISSION (IWC)

Mr Gordon ANDERSON  
National Parks and Wildlife Service  
Canberra

Dr John BANNISTER  
Chairman  
Scientific Committee

Allocution au nom du Gouvernement Australien

Cérémonie d'ouverture officielle de la Commission pour la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique

Par l'Honorable Michael Hodgman, Membre du Parlement, Ministre à l'Industrie et au Commerce

Hobart, le 25 mai 1982

Vos Excellences, Messieurs les Ministres, hôtes distingués, mesdames et messieurs:

C'est un grand privilège pour moi, au nom du Gouvernement Australien, de vous accueillir tous, à Hobart - capitale du plus bel état de l'Australie - qui comprend également la circonscription Electorale Fédérale de Denison que j'ai l'honneur de représenter au Parlement Australien depuis 1975. Beaucoup d'entre vous ont parcouru de grandes distances pour venir à Hobart, Tasmanie, et j'espère que votre séjour ici et dans le Commonwealth d'Australie en général, sera très agréable et intéressant. Certains d'entre vous ne sont pas étrangers à cette belle et historique cité. C'est avec un plaisir tout particulier que j'accueille de nouveau à Hobart, les honorables représentants qui ont visité notre cité pendant la conférence de Canberra en 1980, lorsque la Convention sur la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique fut conclue, et également ceux d'entre vous qui étaient présents à la Réunion Préparatoire tenue ici même à Hobart en septembre dernier.

Ce jour est, sans aucun doute, une véritable occasion historique. C'est la première réunion de la Commission qui est établie par la Convention sur la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique. La mise en place de la Commission internationale aujourd'hui est l'aboutissement de sept années de travail assidu de la part des nations du Traité Antarctique et constitue un accomplissement dont vous pouvez tous être fiers à juste titre. La réunion historique d'aujourd'hui marque le commencement de la réalisation pratique du régime de conservation unique qui est matérialisé dans la Convention. La Commission a pour tâche de mettre en oeuvre ce régime. Le fait que vous vous soyez lancés dans cette tâche importante si tôt après la conclusion de la Convention est une indication évidente de l'engagement de tous les pays participants à travailler pour la réalisation rapide des objectifs décrits dans la Convention elle-même.

Il me plaît tout particulièrement, à la fois en tant que Député Fédéral pour la circonscription de Denison et en tant que Ministre du Gouvernement Australien, de voir que l'Article XIII de la Convention prescrit que cette Commission et son Secrétariat international seront basés de façon permanente ici même à Hobart, Tasmanie. Pour moi, cet accomplissement fait devenir réalité, un rêve et une vision pour lesquels d'autres personnes et moi-même ont travaillé de façon assidue pendant presque dix ans.

L'élaboration d'une Convention sur la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique, que les pays représentés ici aujourd'hui ont conclu à Canberra il y a juste deux ans, offrait à la fois de nouveaux défis et de nouvelles et excitantes possibilités. Elle présentait un défi, parce que la tâche à laquelle font face ces pays qui se sont traditionnellement intéressés aux affaires de l'Antarctique, était de concevoir un régime pour les domaines marins de l'Antarctique qui pourrait permettre une coopération

internationale, nonobstant les différends qui existent à propos du statut politique et légal de certaines de ces eaux.

C'était également un défi, parce que, peut-être pour la première fois, les partenaires du Traité Antarctique étaient appelés à traiter de sujets qui soulevaient d'une façon directe par excellence, des questions vitales concernant l'exploitation des ressources. En outre, c'était un défi à l'engagement du système du Traité Antarctique quant à ses buts de conservation à une époque où l'intérêt international pour la capture de la faune et la flore de l'Antarctique se développait.

Il me semble - ainsi qu'au Gouvernement Australien - que ces défis offrent aussi de nouvelles possibilités. La perception grandissante du besoin de réglementer l'exploitation future de toute la faune et la flore des grands Océans Austraux fournit une opportunité au système du Traité Antarctique de démontrer qu'il est vraiment à la hauteur de sa tâche. Les partenaires du Traité Antarctique ont un passé dont ils peuvent à juste titre être fiers, si l'on remonte le cours des vingt dernières années en ce qui concerne la démonstration de leur intérêt et de leur engagement à protéger et préserver la faune et la flore du Continent Antarctique. Ils ont aussi dans la Convention pour la Conservation des Phoques de l'Antarctique, en 1972, étendu leur intérêt aux domaines marins. Mais l'occasion qui se présente maintenant requiert un engagement envers des besoins de conservation d'un type non rencontré auparavant.

L'histoire de la capture incontrôlée qui a eu lieu dans le passé et qui se manifeste par la réduction de la population baleinière, a fourni l'occasion de réévaluer nos actions et de gérer les ressources de façon à assurer - au mieux de notre capacité collective - une capture ininterrompue dans le futur tout en conservant la faune et la flore de la région. Elle fournit une chance unique de montrer que des mécanismes de contrôle peuvent être conçus, et mis en place, avant que la capture n'atteigne un point où elle pourrait soulever des risques pour la capture de krill et d'espèces dépendantes. Il n'est nul autre région au monde où les relations entre les espèces soient si directes où les risques de capture incontrôlée plus grands qu'ils ne le sont dans l'Océan Austral de l'Antarctique.

La conclusion de la Convention indique clairement que vos Gouvernements souhaitent — et souhaitent — relever ces défis et saisir ces occasions. Vous devez maintenant vous lancer dans cette tâche importante, avec habileté, avec détermination et avec responsabilité, à travers le travail de la Commission. Votre présence ici aujourd'hui est une preuve éloquente de votre désir de ce faire promptement. Votre présence est aussi une preuve que l'esprit de coopération internationale dans des temps souvent difficiles, qui a été une caractéristique si importante du système du Traité Antarctique au cours de ses 22 années d'existence, tiendra bon pour le futur.

Nous avons le grand honneur d'avoir, présents à cette cérémonie d'ouverture, des représentants d'un éventail d'organisations internationales et d'autres organisations scientifiques et spécialisées, d'une compétence et d'une responsabilité dans les domaines spécialisés couverts par la Convention. Le vif intérêt pris dans la phase de négociations de la Convention et d'établissement de la Commission par des organes scientifiques et de conservation qualifiés, est une preuve supplémentaire de l'intérêt international plus large dont votre travail fait l'objet. Les partenaires du Traité Antarctique doivent être persuadés du fait qu'ils agissent sous l'oeil du public. De fait, les yeux du monde sont braqués sur vous aujourd'hui. La communauté internationale, qui a accepté tacitement le rôle des parties consultatives au Traité Antarctique depuis deux décennies, se tournera de

5

plus en plus vers ces parties pour les considérer responsables de la qualité et de l'expertise de leur travail. De ce point de vue aussi, la façon dont cette Commission internationale abordera son travail sera d'un grand intérêt, bien au-delà des limites du groupement de nations qui se sont traditionnellement intéressées à l'Antarctique.

L'Australie a été grandement honorée lorsque, lors de la conférence diplomatique de mai 1980, vous avez sélectionné cette nation et cette ville de Hobart comme site pour le siège social de la Commission internationale. La Commission pour la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique est la première organisation internationale et inter-gouvernementale à avoir son siège social permanent situé en Australie, et il est singulièrement approprié que Hobart, avec sa longue association historique avec l'Antarctique, soit le domicile de la Commission.

Beaucoup d'entre vous savent que Hobart est aussi, au cours de ces dernières années, devenue le point central de l'effort de recherche propre de l'Australie en ce qui concerne l'Antarctique et les Océans Austraux. Les Gouvernements du Commonwealth et d'Etat ont coopéré étroitement en fournissant des locaux adéquats pour le premier siège social et vous aurez la possibilité de voir les locaux qui ont été choisis lors de leur remise officielle, plus tard dans la semaine.

Vos Excellences, Messieurs les Ministres, hôtes distingués, mesdames et messieurs, c'est à la fois à titre personnel et au nom du Gouvernement Australien, que je vous souhaite de réussir dans cette première - et combien historique - réunion de la Commission pour la Conservation de la Faune et la Flore Marines de l'Antarctique. Je suis sûr et espère que l'esprit de bonne volonté qui vous a conduit ici des quatres coins du monde, vous récompensera de vos efforts lorsque vous entamerez vos fonctions d'administration et de direction, de gestion et de conseil, pour le bénéfice de l'Humanité. Je vous souhaite bonne chance, maintenant que vous allez commencer le travail très important dont est chargée cette Commission internationale.

CCAMLR-I/27  
3 juin 1982  
Original: Anglais

Ordre du Jour

(Soumis par le Secrétaire Général)

1. Ouverture de la Réunion
2. Election du Secrétaire Général pour la Réunion
3. Règlement Intérieur pour la Commission
4. Adoption de l'Ordre du Jour
5. Election du Président
6. Election du Vice-Président
7. Règlement Financier
8. Statut du Personnel
9. Modalités de Nomination du Secrétaire Exécutif
10. Nomination du Secrétaire Exécutif
11. Autorisation d'Etablissement du Personnel Initial du Secrétariat
12. Adoption des Budgets pour 1982 et 1983
13. Nomination des Commissaires aux Comptes
14. Accord de Siège Social entre la Commission et l'Australie
15. Proposition pour Inclusion dans le Programme de Travail du Comité Scientifique
16. Examen des Articles XX et XXIII de la Convention AMLR
17. Autres Questions (y compris l'Analyse du Règlement Intérieur du Comité Scientifique et de toutes Autres Questions Soulevées par le Comité Scientifique)
18. Prochaine Réunion de la Commission

BUDGETS POUR 1982 ET 1983

(Adoptés par la Commission le 11 juin 1982)

END OF PAGE  
MARKER OFF

LAST LINE

A. RESUME DU BUDGET

Article	<u>1982</u>	<u>1983</u>
1.00: Salaires	35.000	158.000
2.00: Heures supplémentaires, Indemnités et Caisse de Prévoyance	20.000	70.350
3.00: Déplacements	7.000	10.000
4.00: Réunions	-	203.000
5.00: Fournitures de Bureau	17.000	50.000
6.00: Affranchissement, Téléx et Téléphone	16.000	38.000
7.00: Informatique	-	25.600
8.00: Publications et Imprimerie	5.000	10.000
9.00: Honoraires des Experts-Conseils	2.000	19.500
10.00: Matériel Roulant	1.000	2.000
11.00: Entretien d'immeubles et Sécurité	2.000	9.000
12.00: Frais Accessoires	10.000	10.000
13.00: Frais Remboursables	265.000	-
	<u>380.000</u>	<u>605.450</u>

END OF PAGE  
PAGE NO. 02

LAST PAGE

B. RECETTES

	<u>1982</u>	<u>1983</u>
1. Contributions des Membres	380.000	552.000
2. Contribution du personnel à l'impôt	7.000	43.000
3. Vente des Publications	Nil	
4. Contributions spéciales	35.000	46.000
5. Intérêts	11.000	30.000

END OF PAGE  
TABLE NO. 10

LAST PAGE

C. PREVISIONS DETAILLEES ET EXPLICATIONS

<u>No. d'Article</u>	<u>Article</u>
1.00	Salaires
2.00	Heures supplémentaires, Indemnités et Caisse de Prévoyance
3.00	Déplacements
4.00	Réunions
5.00	Fournitures de Bureau
6.00	Affranchissement, Téléx et Téléphone
7.00	Informatique
8.00	Publications et Imprimerie
9.00	Honoraires des Experts-Conseils
10.00	Matériel Roulant
11.00	Entretien des Immeubles et Sécurité
12.00	Frais Accessoires
13.00	Frais Remboursables

END OF PAGE  
WAP11011111

LAST LINE

Article 1.00: Salaires

SOUS-ARTICLE	1982	1983
1. Secrétaire Exécutif	25.000	51.000
2. Chargé des affaires scientifiques	-	28.000
3. Fonctionnaire de l'Administration et des Finances	6.000	22.000
4. Directeur des Données		28.000
5. Secrétariat	4.000	23.000
6. Personnel à temps partiel ou temporaire (assistance à la préparation des réunions/dactylographie/travail de bureau		6 000
TOTAL	35.000	158.000

END OF PAGE  
WAPR 1983

LAST PAGE

Article 2.00: Heures supplémentaires, Indemnités et Caisse de Prévoyance

SOUS-ARTICLE	1982	1983
1. Heures supplémentaires	1.000	1.000
2. Voyage jusqu'au Poste	2.000	6.000
3. Envoi des Effets Personnels	2.000	5.000
4. Primes d'installations	2.000	7.000
5. Indemnité de Non-Résidents	Nil	100
6. Indemnité pour Personne à charge	1.000	3.000
7. Indemnités pour Frais d'études	3.000	9.000
8. Voyages dûs à la scolarité	3.000	16.000
9. Déplacement pour Congés dans les Foyers	-	Nil
10. Prime de Connaissances linguistiques	Nil	250
11. Indemnité pour Matériel Roulant	1.000	2.000
12. Contribution d'employeur de la Commission à la Caisse de Retraite	5.000	21.000
<b>TOTAL</b>	<b>20.000</b>	<b>70.350</b>

END OF PAGE  
PAGE NO. 116

LAST PAGE

Article 3.00: Déplacements

SOUS-ARTICLE	1982	1983
1. Voyages locaux	2.000	2.000
2. Visites officielles du Secrétaire Exécutif et du Personnel d'Encadrement du Secrétariat (une visite en 1982, et une visite en 1983).	5.000	8.000
TOTAL	7.000	10.000

END OF PAGE  
MAR 1983

LAST PAGE

Article 4.00: Réunions

---

SOUS-ARTICLE	1982	1983
1. Réunion Jointe de la Commission et du Comité Scientifique	*	178.000
2. Réunions de Groupe de travail		25.000
TOTAL		203.000

---

\* Voir Article 13: Frais remboursables

END OF PAGE  
PAGE 001

LAST PAGE

Article 5.00: Fournitures de Bureau

SOUS-ARTICLE	1982	1983
1. Mobilier		
* (a) Bureau du Secrétaire Exécutif	4.000	
* (b) Réception et Salle d'attente	1.000	
* (c) Bureau du Chargé des affaires scientifiques		3.000
* (d) Mobilier de bureau général	2.000	2.000
* (e) Cloisons supplémentaires		1.000
* (f) Salle de réunion	3.000	
* (g) Rayonnages	1.000	1.000
(h) Coûts périodiques		1.000
2. Papeterie	2.000	5.000
3. Machines		
* (a) Machines à écrire	4.000	
* (b) Photocopieurs		10.000
* (c) Equipement de traitement de texte		27.000
TOTAL	17.000	50.000

\* Articles de premier établissement -- Coût supportable en une seule fois

*Articles de premier établissement -- Coût supportable en une seule fois*

Article 6.00: Affranchissement, Téléx et Téléphone

SOUS-ARTICLE	1982	1983
*1. Téléphone	14.000	4.000
2. Affranchissement et Fret	2.000	4.000
*3. Téléx		30.000
<b>TOTAL</b>	<b>16.000</b>	<b>38.000</b>

\* Coût de premier établissement \$20.000 en 1982 (téléphone)  
*Coût de premier établissement*  
 \$ 4.000 en 1983 (téléx)  
*Stablement*

Article 7.00: Informatique

SOUS-ARTICLE	1982	1983
*1. Achat et installation d'un nucleus de base		22.250
*2. Achat et installation de 2 terminaux interactifs		1.800
3. Frais de télécommunications		1.550
TOTAL		25.600

\* Article de premier établissement - coût supportable en une seule fois

*Article de premier établissement - coût supportable en une seule fois*

Article 8.00: Publications et Imprimerie

SOUS-ARTICLE	1982	1983
1. Publications et Imprimerie	5.000	10.000
TOTAL	5.000	10.000

END OF PAGE  
GRAPHICAL TEXT

LAST PAGE

Article 9.00: Honoraires des Experts-Conseils

SOUS-ARTICLE	1982	1983
1. Commissaire aux comptes	-	2.000
2. Traduction	2.000	17.500
TOTAL	2.000	19.500

END OF PAGE  
MARKED HERE

LAST PAGE

Article 10.00: Matériel Roulant

SOUS-ARTICLE	1982	1983
1. Location de voitures et taxis	1.000	2.000
TOTAL	1.000	2.000

END OF PAGE  
WARNING

LAST PAGE

Article 11.00: Entretien des Immeubles et Sécurité

SOUS-ARTICLE	1982	1983
1. Entretien et Nettoyage	1.000	4.000
2. Sécurité	1.000	5.000
TOTAL	2.000	9.000

Article 12.00: Frais Accessoires

SOUS-ARTICLE	1982	1983
TOTAL	10.000	10.000

END OF PAGE  
WAPR 1983

LAST PAGE

Article 13.00: Frais remboursables

SOUS-ARTICLE	1982	1983
*1. Première réunion de la Commission et du Comité Scientifique	225.000	
*2. Salaires etc. du Personnel secondant le Secrétariat après la première réunion	40.000	
TOTAL	265.000	

\* Article de premier établissement supportable en une seule fois

*Article de premier établissement supportable en une seule fois*